

## Synthèse des discussions relatives à la séance du 3 février 2023

### Léguer son corps à la science : donner du sens à sa mort

---

**N.B.** Cette discussion prend place à la suite de la présentation d'Agathe Ribéreau-Gayon et de Camille Collin dans le cadre du *Réseau Les Morts. Regards, Récits, Réflexions* et plus précisément du séminaire *Du trépas à la tombe*. Il s'agit d'une réflexion commune à laquelle prennent part l'ensemble des participant-es. Les résumés des interventions se trouvent à la fin de ce document.

La question de l'utilisation de cadavres à des fins de recherche rencontre de fortes réactions de politisation. Ce don est ambigu car autant situé dans l'infâme que l'honoré. Ces corps peuvent alors être qualifiés de « morts encombrants » (Jakšić & Fischer, 2021) car nécessitant une intervention supplémentaire de la part des autorités publiques. Pourtant, les motivations amenant au don sont complexes et multiples. Elles reposent principalement sur une volonté explicite de participer à la science et ainsi d'être utile après sa mort. La surreprésentation de personnes ayant été malades tend à considérer le besoin de transformer un corps socialement encombrant, car non productif, comme servant le bien commun. De même, le nombre important de personnels médicaux et/ou proches du monde médical dans le panel de donneur-euses semble révéler un besoin de perpétuer dans la mort son don de soi au service des autres.

Cette notion d'utilité du cadavre revient systématiquement. Il y a une forme de satisfaction à considérer que la mort est pourvue de sens. Elle n'apparaît plus comme une punition ou une injustice mais comme un moyen d'acquérir une forme d'immortalité. Participer à la fabrication de la connaissance et du savoir, ou dans le cas du don d'organes à la bonne santé de ceux nous survivant, permettent aux morts de continuer à vivre symboliquement. Décider de donner son corps à la science est aussi un moyen de refléter ses convictions politiques jusque dans la mort. Dans le cadre des laboratoires de recherche en plein air, le contact et l'interaction avec la nature se rapprochent des conceptions liées aux nouvelles pratiques funéraires où l'écologie et l'environnement sont au centre des préoccupations. Dans un cas comme dans l'autre, le corps alimente le sol et la vie.

Dès lors, l'utilité dans la mort concerne-t-elle l'individu ou le collectif ? Quel est aujourd'hui le cadre juridique entourant ces demandes de don ? L'inscription religieuse est-elle prise en compte ? Il se trouve qu'une restitution des corps s'opère après un délai de consentement permettant alors de poursuivre la ritualisation. De plus, le défunt acquiert une nouvelle facette de son identité : celui de donneur-euse, dont la valeur d'altruisme va désormais faire partie de sa subjectivité et du souvenir qu'il va laisser. Dans cette considération, le mort se transcende en intégrant une démarche extra-ordinaire. Les rites de mémoire sont tout aussi hors du commun qu'ils font l'objet d'une attention publique avec une

reconnaissance du geste de don mise en avant par les professionnel·les du site, pour le laboratoire de plein air, au travers de cérémonies de commémoration et d'une plaque à l'entrée du site. Par ces pratiques, les professionnel·les se font les garant·es d'une mémoire et contribuent ainsi à alimenter un système de don contre-don. Cette utilisation du corps mort peut toutefois se confronter à des considérations religieuses du fait de la présence de cadavres à l'air libre, lorsque pour certaines communautés ils devraient toujours être enterrés, ou de la manipulation du corps, lorsque son intégrité physique ne devrait pas être altérée.

Bien que soulevant des questions éthiques, la recherche sur les cadavres offre des données inédites essentielles à la compréhension de la thanatomorphose. L'étude d'une mosaïque de variables permet de comprendre lesquelles ont le plus d'incidence sur ce processus. Par exemple, les recherches ont montré que le traitement médical subi par un certain nombre d'individus (notamment chimiothérapie) avait une influence sur la décomposition des corps. Dès lors, cela pose la question de la gestion des cimetières. Ces cadavres ne se décomposant pas, ou pas assez vite, entravent le travail de réduction des corps. Ainsi, c'est une toute autre organisation que les professionnel·les s'occupant de l'entretien des cimetières doivent repenser lorsqu'ils rencontrent ces situations particulières.

À ce moment, c'est aussi le rapport au travail de ces agent·es qui est bouleversé et leur image auprès du public qui peut l'être tout autant. Les professionnel·les préfèrent ainsi les termes de laboratoire de recherche en plein air ou laboratoire expérimental de taphonomie humaine, pour s'éloigner des représentations que la formulation de « body farm » englobe. Si elle permet de vulgariser et faire la lumière sur des travailleur·euses méconnu·es et l'intérêt scientifique de telles recherches, cette formule stigmatise encore ces professionnel·les. Lors de l'annonce de leur profession et des tâches qui leur incombent, ils font face à deux sentiments majeurs : à la fois une gêne pour leur quotidien mais aussi un dégoût posant une fois de plus la question du rapport de notre société à la mort.

## « Le don du corps à la science, et le problème de l'égalité dans la mort »

**Intervenante :**

Camille Collin, doctorante en théorie politique.

### Résumé de la séance

De plus en plus d'études sur la prise en charge matérielle des morts et des restes humains interrogent les raisons d'un traitement différencié de certain-es mort-es, et formulent l'hypothèse d'une continuité des processus de hiérarchisation et de marginalisation sociale de la vie jusque dans la mort (Clainche-Piel, 2020 ; Butler, 2006 ; Jakšić et al., 2021 ; Lestage, 2019 ; Medico et al., 2020). La diversité des modalités de prise en charge des défunt-es, l'égard et le respect tantôt accordé, tantôt refusé aux mort-es, semble ainsi dépendre non seulement du contexte social de leur prise en charge, mais, également, de la considération pour le statut social des personnes ante-mortem.

Dans cette communication, je propose de réfléchir à la manière dont ce problème de l'inégalité des morts a été conceptualisé, à partir d'un cas très spécifique de prise en charge du corps mort : celui du don du corps à la science. Ce cas nous permet, à mon sens, de mettre en valeur d'autres formes d'inégalités post-mortem, des situations que l'on ne peut pas penser si l'on s'en tient à l'idée que les morts ne peuvent être que le reflet des vivants. En effet, le don du corps à la science occupe une place à part parmi les destinations que la législation funéraire autorise pour le corps mort : choix rare, il est bien moins encadré juridiquement, et – jusqu'à l'affaire récente du « charnier » de Descartes – largement oublié des débats bioéthiques français.

Il convient alors d'interroger les processus par lesquels se construit, au gré des pratiques et des dispositifs de traitement des morts, l'importance différenciée des morts en politique. Or, à bien des égards, le don du corps à la science ne semble pas participer à la reproduction des hiérarchies sociales existantes. En dépit de sa relation historique avec l'histoire des corps « vils » (Chamayou, 2014), il n'est plus une pratique réservée aux groupes sociaux précarisés ou marginalisés. Il repose, en outre, sur un travail conséquent d'anonymisation identitaire et sociale, que recouvre qui plus est l'aura du don. Il nous permet, en d'autres termes, de repenser les enjeux politiques du traitement des morts au-delà de ses seuls effets sur les vivants.

*Résumé rédigé par Camille Collin*